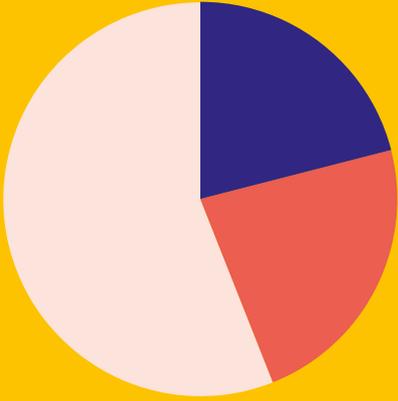
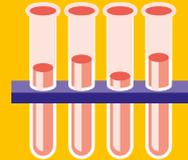
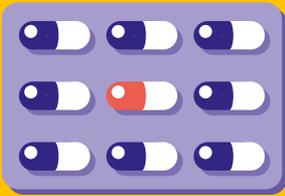


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 CENTRE



2016





En 2016, l'ANFH Centre a fêté ses 40 années d'existence au service des agents de la Fonction publique hospitalière (FPH) pour leur intégration dans l'emploi, l'approfondissement de leurs connaissances, l'acquisition de nouvelles compétences, leur promotion professionnelle ou leur seconde partie de carrière, ainsi que les reconversions, notamment pour raison de santé. L'ANFH est toujours présente pour accompagner chacun dans son projet professionnel. Les valeurs de solidarité, paritarisme et proximité qui guident son action se sont déclinées au fil des décennies en réalisations concrètes, depuis le CAP Cuisine de collectivité en 1977 jusqu'au récent projet santé au travail, en passant par l'accompagnement à la Gestion prévisionnelle des métiers et des compétences (GPMC) et la cartographie régionale des métiers, que notre région a été la première à réaliser en France.

Pourtant, au moment où les établissements, engagés dans des réformes complexes, ont particulièrement besoin de soutien et d'accompagnement, l'ANFH s'est vue ponctionner sur ses fonds propres 300 M € par la loi de financement de la sécurité sociale 2017, remettant ainsi gravement en cause sa politique de formation et d'études promotionnelles.

Cependant, l'ANFH a toujours su démontrer de remarquables capacités d'adaptation et de réactivité face aux nombreux enjeux qui traversent la vie hospitalière et mérite la confiance que ses adhérents placent légitimement en elle.

CHRISTÈLE BIENVENU
PRÉSIDENTE ANFH CENTRE 2016

SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2016	p. 16

UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

137 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Centre emploient en 2016, 43 379 agents de la fonction publique hospitalière. Concernant le DPC médical, 25 établissements confient leur contribution à l'ANFH Centre. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

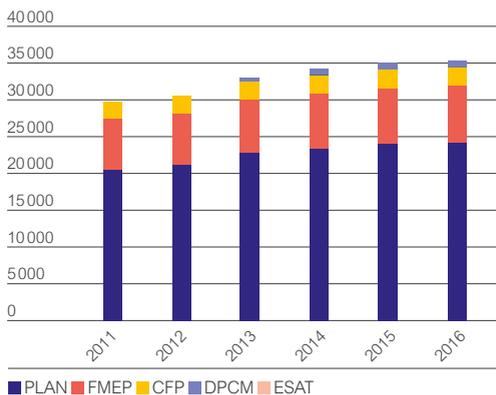
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1% – Plan de formation ;
- le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2% – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2011



En 2016, le total des cotisations s'élève à 35 579 K€ contre 35 199 K€ en 2015, soit une augmentation de 1,1%. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (1,3%).

141

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS
AU 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES
ET 0,2% – CFP/VAE/BC

97,2%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU 2,1% – PLAN DE FORMATION

90,4%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

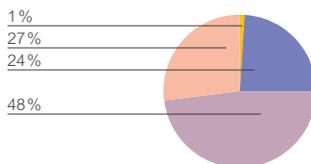
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% – PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ Moins de 50 agents
■ De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 24 374 K€ de cotisations au titre du 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 54% de ce montant provient des établissements de plus de 1 000 agents.

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 150 à 299 agents
■ De 300 à 999 agents

En 2016, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 934 K€ et concernent principalement les établissements de 1 000 à 4 999 agents.

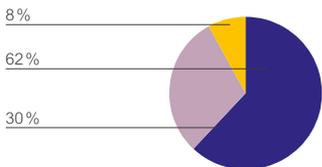
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% – CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ De 1 000 à 4 999 agents
■ Plus de 5 000 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6% – Fmep et du 0,2% – CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 7 704 K€ et 2 568 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 80% du total de ces cotisations.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



■ Médico-social : Personnes âgées
■ Sanitaire

La délégation compte 137 établissements adhérents au Plan de formation sur 141 cotisants, soit un taux d'adhésion de 97,2%.

62%

DES ÉTABLISSEMENTS
appartiennent
au secteur Médico-social :
Personnes âgées

■ Social/Médico-social :
Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 30% des établissements adhérents et 80% des effectifs couverts.

35 579 K€

COLLECTÉS PAR L'ANFH CENTRE

24 374 K€

2,1% – PLAN DE FORMATION

7 704 K€

0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES

2 568 K€

4,8% ESAT

934 K€

0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 2,1 % – PLAN DE FORMATION

Mutualisation et proximité :
Les réunions départementales permettent aux adhérents participants, toujours plus nombreux, de se concerter et d'optimiser les actions coordonnées du Plan d'Actions Régionales au profit de leur plan de formation N+1. C'est également l'occasion de faire remonter leurs besoins en formations nouvelles pour les années à venir, légitimant ainsi l'existence et le rôle du CPR.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière :

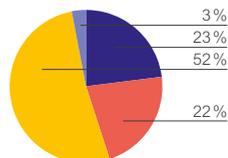
- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



52%

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie C.



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2016, 52% des stagiaires ayant bénéficié d'une action de formation au titre du 2,1% – Plan de formation sont des agents de catégorie C. Cette part est stable par rapport à 2015.

RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	1095	71 138	1 052 011	4,4 %	345 398
TYPE 2A	9 260	131 418	3 315 708	13,7 %	229 928
TYPE 2B	8 484	120 750	2 379 305	9,9 %	120 557
TYPE 2C	25 092	366 720	9 775 727	40,5 %	739 763
TYPE 3	793	41 568	854 312	3,5 %	259 249
TYPE 4	613	538 037	6 715 600	27,8 %	6 511 979
TYPE 5	4	226	2 029	–	1 980
TYPE 8	33	1 825	44 948	0,2 %	7 448

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 4, qui représentent respectivement 40 % et 28 % du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF: Accords sur recettes futures

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



52%
ENSEIGNEMENT



10%
DÉPLACEMENT



38%
TRAITEMENTS

45 374

DÉPARTS EN FORMATION EN 2016

57,8 %

DES AGENTS DE LA RÉGION
CENTRE ONT ACCÉDÉ
À LA FORMATION EN 2016

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES EN CENTRE

En 2016, le Conseil régional de gestion (CRG) de l'ANFH CENTRE a reconduit la politique votée en 2013 :

- le plafonnement de neuf diplômes ;
- le maintien du mode de calcul actuel des frais de traitement, qui repose sur les coûts réels calculés sur la base d'un bulletin de salaire servant de référence pendant toute la durée des études. Sont pris en compte, outre le traitement de base d'un temps plein : le supplément familial, l'indemnité de sujétion spéciale (13 heures) + la prise de sujétion AS (10 % à la demande de l'établissement) + URSSAF + CNRACL + IRCANTEC (pour les agents contractuels) ;
- les instances ont continué à affecter la part ciblée FORMEP des établissements de tranche 1 et 2 en même temps que les demandes de financement déposées à la commission ;
- les instances ont pu accorder à la commission de Juillet 2016 la totalité des demandes d'études promotionnelles grâce à une enveloppe complémentaire exceptionnelle du Siège de l'ANFH, soit 225 sur 227 demandes (les deux restants l'ont été sur le plan de formation de l'établissement après avoir requis son accord).

DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2016	NOMBRE EP 2015	TAUX D'ÉVOLUTION 2016/2015
DE INFIRMIER	325	340	4,4%
DEAS	178	170	4,7%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	90	91	-1,1%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	43	45	-4,4%
DEAMP	38	47	-19,1%
BPJEPS	23	24	-4,2%
DE IBODE	21	32	-34,4%
DE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	17	20	-15%
DE MONITEUR ÉDUCATEUR	13	14	-7,1%
CAFERJUIS	11	13	-15,4%
AUTRES	54	46	17,4%
TOTAL	813	842	-3,4%

En 2016, la délégation compte 813 études promotionnelles en cours de financement contre 842 en 2015, soit une évolution de -3,4%. Le diplôme d'État d'infirmier est le diplôme le plus préparé (40% de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (22%). Ils enregistrent respectivement une évolution de -4,4% et de 4,7% par rapport à 2015.

RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2016)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1% ; 0,6%	768	290
SUR LE 0,2%	45	24
TOTAL	813	314

Sur 813 études promotionnelles en cours de financement, 314 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% – Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

813

ÉTUDES PROMOTIONNELLES
EN COURS DONT

314

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2016

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé pour formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

72,1%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

135

CFP *
(DOSSIERS CLASSIQUES)

40

VAE *

45

ÉTUDES
PROMOTIONNELLES *

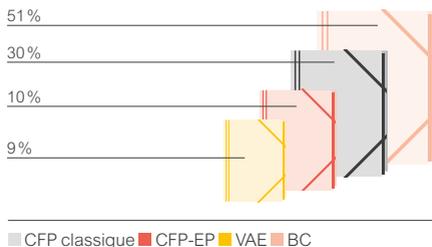
225

BILANS DE COMPÉTENCES *

* Nombre de dossiers en cours

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR DISPOSITIF



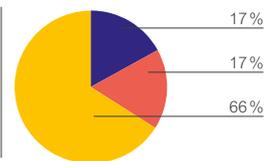
Avec 135 dossiers en cours de réalisation en 2016, le CFP classique représente 30% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

66%

DES DOSSIERS
concernent la catégorie C.



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C. Autres : principalement contrats aidés et non répartis.

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

DPC MÉDICAL

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le DPC est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit

participer à minimum deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'ANDPC, être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes HAS.

+1 300

DOSSIERS FINANCÉS
AU TITRE DE L'AGRÈMENT
DPC MÉDICAL, DONT :

87%

CONCERNANT LES MÉDECINS

13%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

<1%

CONCERNANT LES AUTRES
CATÉGORIES (PRATICIENS À DIPLÔME
HORS UNION EUROPÉENNE...)

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH CENTRE

RÉSEAUX, GROUPE DE TRAVAIL, COMMISSIONS

43 participants à la journée régionale des 40 ans de l'ANFH CENTRE.

144 participants aux 6 réunions départementales (Blois, Orléans, Chartres, Bourges, Tours et Châteauroux) de recueil des besoins et de mutualisation de formation du plan actions régionales coordonnées 2017.

79 participants à la journée de Bilan d'étape du projet Santé au travail en région Centre.

50 représentants d'établissements à la journée d'information sur le DPC.

ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES ET DÉMULTIPLICA- TION AFN PRISES EN CHARGE SUR LE BUDGET RÉGIONAL

30 ACTIONS + **1** AFN

704 STAGIAIRES

5 premières thématiques :

→ AFGSU NIV 1 et 2 + recyclage :

89 groupes

→ Dispositif modulaire ASH : 41 groupes

→ Prévention et gestion des situations

de violence : 39 groupes

→ Démarche palliative et accompagne-
ment des professionnels confrontés

à des situations de fin de vie : 22 groupes

→ Favoriser la bientraitance en institution :

22 groupes

ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES ET DÉMULTIPLICA- TION AFN PRISES EN CHARGE SUR LE BUDGET RÉGIONAL

54 ACTIONS + **3** AFN

4 933 STAGIAIRES

JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES

Journée d'information
sur le DPC le 2 décembre
2016 (50 participants)

À la demande de nombreux établisse-
ments, une journée spécifique à cette
thématique s'est déroulée à Blois.

La matinée, animée par deux experts
du Siège de l'ANFH, a été consacrée
à un apport d'information concernant
l'ANDPC, les règles à appliquer
dans le cadre de la procédure
de ré-enregistrement des organismes
de DPC et à un échange fourni
de questions-réponses et de recomman-
dations techniques.

Durant l'après-midi, a été présentée
l'offre de formation ANFH sur le DPC.

Célébration des 40 ans
de l'ANFH en région Centre
à la Maison de la Magie
de Blois, le 11 octobre 2016
(43 participants).

« Transfert de compétences et seconde
partie de carrière », la thématique issue
du projet stratégique, a permis aux
participants de prendre connaissance
de la vision qu'ont l'APEC, UNIFAF et
l'AGEFIPH de la mobilité professionnelle.
L'après-midi a retracé les 40 ans de l'ANFH
Centre et présenté plusieurs témoignages
dont celui de Monsieur Michel COLAS,
ancien délégué régional et ceux d'agents
ayant bénéficié de financements dans
le cadre des dispositifs individuels (CFP).



ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH CENTRE

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

1 Journée régionale Bilan
d'étape du projet prévention
et santé au travail en
novembre 2016 à Blois
(79 participants)

Ce projet, cofinancé par l'ANFH, l'ARS
et le FNP, a débuté en octobre 2014.

Rappel des objectifs :

- Professionnalisation de la fonction
de préventeur sur la région Centre,
- Aide à l'élaboration ou à l'actualisation
du document unique avec l'intégration
des risques psychosociaux (RPS),
- Accompagnement à la mise en œuvre
d'une politique de prévention et de santé
au travail dans les établissements
de la région Centre.

83 établissements engagés sont accom-
pagnés par les 3 conseillers préventeurs
de la cellule prévention (un troisième
préventeur, psychologue de formation
et recruté en 2016, est en cours de
professionnalisation) et par le prestataire
OBEA.

L'enjeu de l'ANFH Centre réside dans
la proposition de prestations de formation
et d'accompagnement totalement
individualisées et adaptées aux besoins,
à la taille, au fonctionnement et
aux attentes chaque établissement.

BILAN À FIN 2016

17 ÉTABLISSEMENTS ONT TERMINÉ
LA DÉMARCHE

40 SESSIONS DE FORMATION
AUX RPS ONT ÉTÉ DISPENSÉES

33 SESSIONS DE FORMATION AU
DOCUMENT UNIQUE ONT ÉTÉ
ORGANISÉES

31 ACCOMPAGNEMENTS À
L'ÉLABORATION / ACTUALISATION
DU D.U. EFFECTUÉS

RÉALISATION DE **45** SESSIONS DE
FORMATION DE THÉMATIQUES ISSUES
DU PAR

BUDGET 2016 CONSACRÉ
AUX ÉTABLISSEMENTS :
339 383,00€ (EN FORMATION ET
ACCOMPAGNEMENT CONFONDUS)
SUR UN BUDGET 2016 GÉNÉRAL DE
536 366,00€

PROJECTION SUR L'ÉTÉ 2017

54 ÉTABLISSEMENTS AURONT
ACHEVÉ LA DÉMARCHE

6 NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS
SONT PRÊTS À S'ENGAGER.



PROJET STRATÉGIQUE RÉGIONAL 2016-2019

Décliné selon 3 axes majeurs, il se donne les objectifs suivants :

Axe 1 « se former, se réaliser » :

- maîtrise des savoirs de base et compétences clefs ;
- progression du nombre de formations qualifiantes et certifiantes ;
- accès à la formation des filières administratives, logistiques et techniques ;
- développement du DPC pour les hospitaliers.

Axe 2 « anticiper, soutenir » :

- actualisation de la cartographie et veille sur les métiers de catégorie C ;
- offre socle « bas niveau de qualification », compétences clefs et seconde partie de carrière ;
- projet prévention Santé au travail ;
- développement et consolidation des partenariats existants.

Axe 3 « connecter, partager » :

- faciliter l'accès aux nouveaux modes et techniques d'apprentissage ;
- renforcer la capacité d'évaluation des formations.



DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

ANFH.FR/CENTRE

Le site internet de l'ANFH Centre permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation Centre. Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents comme par exemple le site DPC,

L'ANFH Centre publie une newsletter mensuelle afin d'alerter les établissements sur les actualités et échéances clés de la région.



137

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
À L'ANFH CENTRE

57,8 %

TAUX D'ACCÈS
À LA FORMATION

ADHÉRENTS

97,2 % ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1 % – Plan de formation soit 90,4 % des agents
de la FPH de la région

25 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

45 374 DÉPARTS EN FORMATION
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

135 DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT
(DOSSIERS CLASSIQUES) *

40 DOSSIERS VAE
EN COURS DE FINANCEMENT *

225 BILANS DE COMPÉTENCES
FINANCÉS*

813 ÉTUDES PROMOTIONNELLES
FINANCÉES**

DONNÉES FINANCIÈRES

35 579 K€
COLLECTÉS EN 2016

Répartition

24 374 K€ **2,1 %**
PLAN DE FORMATION

7 704 K€ **0,6 %**
FMPE

2 568 K€ **0,2 %**
CFP/VAE/BC

934 K€ **0,5 % OU 0,75 %**
DPC MÉDICAL

* Dans le cadre du 0,2 % – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

